

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 03 NOVEMBRE 2014 A 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations,
- Information au conseil : Mme Madec et M. Favre restent les conseillers communautaires de la commune de Montagny.
- Crée une commission « culture » composée de conseillers communautaires et municipaux.
- Procède au réajustement de la composition des autres commissions permanentes suite à la démission de conseillers municipaux, au souhait de conseillers communautaires de se rajouter ou de se retirer d'une commission.
- Prend acte que pour le groupement de commande constitué avec la commune des Allues pour l'achat de carburant (tel que délibéré le 1^{er} septembre), le membre de la CAO représentant la commune est M. Joseph JACQUEMARD et non M. Alain ETIEVENT. Le suppléant est M. Bernard FRONT. Le représentant de la communauté de communes reste M. Jean-Baptiste MARTINOT. Pour information la CAO a lieu le 17 novembre pour attribuer le marché.
- Approuve l'achat de 2 cartes de paiement des péages et du carburant afin de limiter les avances de frais par les agents et le traitement des feuilles de demande de remboursement.
- Approuve pour le service de collecte des ordures ménagères :
 - La création de deux emplois permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 01/12/2014 suite à des départs en retraite, à temps non complet à raison de 1h03 par semaine,
 - La création de quatre emplois saisonniers d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la saison d'hiver 2014/2015 sur la période du 01/12/2014 au 26/04/2015 : 2 emplois de chauffeurs de camion benne ordures ménagères à temps complet et 2 emplois d'agent de collecte à temps non complet.
 - La signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent dont le temps de travail passe de 15 à 30% de mise à disposition à la communauté de communes.

- Approuve l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2015 et définit les modalités de participation de la communauté de communes.
- Approuve la modification de la participation de la communauté de communes à la mutuelle labellisée des agents.
- Prend acte de la valeur comptable des biens transférés au 01/01/2014 par les communes de St Bon et des Allues sur les compétences collecte et petite enfance.
- Approuve le règlement intérieur des accueils périscolaire et extrascolaire communautaires.
- Autorise la signature d'une convention de mise à disposition de service avec la commune de Pralognan-la-Vanoise pour le fonctionnement de la micro-crèche saisonnière sur l'hiver 2014/2015.
- Approuve la signature d'une convention pour l'accompagnement dans les transports scolaires avec les communes dans le cadre de la nouvelle convention cadre avec le Département de la Savoie et la nouvelle charte des transports départementaux.
- Approuve la signature d'une convention avec le Département de la Savoie pour une ligne de transport périscolaire sur le circuit 11, Le Raffort/Méribel pour les enfants de l'école de Méribel accueillis au périscolaire à l'école des Allues pendant la saison d'hiver et qui possèdent une carte de transport scolaire ou qui achètent une carte pour cette ligne périscolaire au prix de 10€ auprès de la communauté de communes.
- Autres questions abordées :
 - Elus candidats pour siéger au comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
 - SMITOM,
 - Ecole de musique de Moûtiers,
 - Difficulté de recrutement sur les temps d'activité périscolaire pour la saison d'hiver.

Le prochain Conseil communautaire est fixé au lundi 8 décembre 2014 à 18h30,

salle des Tilleuls à Bozel.